

Concession du restaurant Le Laurent

La Ville de Paris n'analyse pas l'offre, mieux-disante économiquement, du Groupe Partouche

Paris, le 3 février 2022, à 7h00

Le Groupe Partouche a eu la surprise d'apprendre par la presse que la concession du restaurant Le Laurent, qu'il exploite actuellement, pourrait être attribuée par la Ville de Paris à Mathieu Pacaud et au groupe Paris Society dirigé par Laurent de Gourcuff.

Cette perspective est confirmée par l'exposé des motifs du projet de délibération soumise au vote du conseil de Paris le 8 février prochain et publié sur le site de la Ville de Paris, qui précise que l'offre remise par Groupe Partouche a été considérée comme irrégulière et n'a donc pas été analysée.

Comme demandé par la ville dans la consultation, cette offre proposait d'exploiter un Restaurant au sein de l'établissement, ainsi qu'à titre d'activité annexe, un Club de jeux. Groupe Partouche s'engageait à acquitter une redevance bien supérieure, de plus de 40% au niveau de la redevance garantie, à celle du groupement qui pourrait être attributaire.

La Ville de Paris qualifie d'irrégulière l'offre du Groupe Partouche car il existe une incertitude sur la pérennité de l'activité de Club de jeux, autorisée aujourd'hui à titre expérimental. S'agissant d'une exploitation aux risques et périls du concessionnaire, Groupe Partouche assumait ce risque dans son offre en maintenant son niveau de redevance garantie même en cas d'aléa à terme sur cette activité.

La position de la ville est d'autant plus incompréhensible que le dossier de consultation de la concession commandait " une activité de café-restaurant, et d'autres activités éventuelles ", et que la ville jusqu'à présent se contentait de refuser une activité de club de jeux au Laurent au seul prétexte que l'objet de la concession précédente, exploitée par Groupe Partouche, ne l'aurait pas permis.

Ce revirement de position apparaît aux yeux du Groupe être un prétexte douteux pour ne pas analyser une offre préservant le patrimoine de la Ville, proposant un projet d'exploitation novateur et bien mieux disant économiquement.

Le Groupe Partouche se réserve la possibilité de faire vérifier la légalité de cette consultation afin qu'il soit rétabli dans ses droits légitimes.

Fondé en 1973, le Groupe Partouche a su se développer afin de devenir un leader européen dans son secteur d'activité. Coté en Bourse, il exploite des casinos, un club de jeux, des hôtels, des restaurants, des centres thermaux et des golfs. Le Groupe exploite 41 casinos et emploie près de 3 900 collaborateurs. Il est reconnu pour ses innovations et ses expérimentations des jeux de demain, ce qui lui permet d'aborder l'avenir avec confiance en visant le renforcement de son leadership et la poursuite de la progression de sa rentabilité. Introduit en bourse en 1995, Groupe Partouche est coté sur Euronext Paris, compartiment B. ISIN: FR0012612646 - Reuters: PARP.PA - Bloomberg: PARP:FP

INFORMATIONS FINANCIÈRES

PARP
LISTED
EURONEXT